

OUTRE les ANGLES DE SECURITE DE 30° ! ASTUCE DE PLUS !!

Amis Chasseurs, *Présidents, Organismes et/ou Adjoints,*

Comme vous le savez pour les pratiquer régulièrement, les lignes et chemins forestiers sont rarement rectilignes, larges et dégagés mais bien au contraire souvent étroits, pourvus de fossés, bosses ou roches, virages voire peu entretenus ou encombrés d'arbres tombés.

Ces accidents de terrain masquent certains chasseurs postés sans pour autant les protéger d'un possible tir direct ou autres ricochets venant d'un voisin ignorant leur présence en cet endroit. Tous ne possédant pas une bonne connaissance des lieux, aussi se trouvent-ils parfois désorientés par l'émotion que produit le passage soudain et bruyant du gibier convoité.

Considérons également ici les invités ou remplaçants d'un jour ou jeunes ou nouveaux chasseurs sans réelles expériences.! Cela fait du monde concerné par un possible accident dû à une carence ou absence de visibilité flagrante et réciproque entre voisins de postes Non ??

Ce constat établi, vous ne pouvez souvent pas grand-chose à cet état de fait, étant la plupart du temps d'ailleurs locataire du fond et non propriétaire ce qui limite grandement vos possibilités de modifier et d'aménagement de la configuration donc aspect sécuritaire du terrain.

Les excellentes relations avec le propriétaire bailleur dont les intérêts (surtout s'il n'est pas chasseur) sont parfois bien différents des vôtres ; même s'il dit bien vous comprendre ne changeant malheureusement bien souvent rien à l'affaire !

RESPONSABLE et/ou COUPABLE si négligence avérée !

Responsable pénalement en cas d'accident, il vous faut néanmoins placer vos chasseurs, assurer le maximum de sécurité en action de chasse et vous protéger vous-même des conséquences auxquelles votre rôle d'organisateur ne manquera pas de vous impliquer en cas d'accident, si minime soit-il.

Voilà une position pour le moins des plus inconfortables.

UN RESPONSABLE DE CHASSE NE DORT BIEN QUE LA SAISON TERMINEE !!!

MISE EN SECURITE et ANGLE DE 30° et oui ! Encore et toujours lui !!!!

Question récurrente, mais comment assurer la mise en œuvre de cet angle de tir de (*minimum*) 30° si vous ne pouvez calculer celui-ci **par rapport à la réelle position des voisins** proches ou plus éloignés si vous ne les voyez.

En effet, des virages souvent vous rendent très difficile voire impossible l'identification avec précision de leur position sur la ligne.

Si dans de nombreux cas, la matérialisation de chacun est assurée par le port de vêtements Orange Fluorescent, encore faut-il que le chasseur placé ne se trouve complètement masqué à la vue de son ou de ses voisins par ces accidents de terrain ou encombrants divers.

Bien sûr, certains se camouflent également afin de ne pas être vus du gibier et en conséquences le sont parfois de leurs voisins (faits souvent avérés) ; dès lors qu'à la fin de la battue l'on découvre oh surprise, **1...voire 2 inconnus apparaissant sur la ligne !!!**

Certes, nombre de responsables attentifs à ces soucis de sécurité et à raison ne placent personne à ces endroits « dangereux » ce qui amène parfois à laisser de grands espaces libres dans la ligne des postés.

Inévitablement, certains chasseurs râlent alors car pour eux le gibier n'emprunte (c'est bien connu) que ces portes ouvertes, les frustrant par là même de tirs...fructueux il va sans dire.

Le gibier lui, remercie les caprices de la nature pour l'opportunité de ces échappatoires.

FANIONS / BANDEAUX FLUOS ... UNE BONNE SOLUTION ??

Quelques Astucieux Nemrods ont trouvé une parade simple qui permet de palier en tout ou partie à ces problèmes de vision. L'installation de fanions ou bandeaux orange fluo placés en hauteur et immédiatement visibles par chaque voisins de postes proches ou plus éloignés.

Aussi nous vous proposons de les instituer dans vos chasses si les lignes sont à fortiori tortueuses, bosselées, encombrées de talus etc... ou qu'elles soient rectilignes et dégagées d'ailleurs mais très étroites, ***la sécurité des êtres n'a pas de limites.***

Ainsi, si installer de petits miradors de battues permet de surplomber ces obstacles et améliorer la visibilité, donc la sécurité, ceux-ci nécessitent autorisation et entraînent un coût non négligeable sans parler des transports et des risques de destruction par des malveillants.

Le système proposé ci-après est très simple d'utilisation et efficace, non encombrant de surcroît (tient dans la poche, sac à dos ou accroché au siège de battue), d'un coût modique.

Ces marquages peuvent d'ailleurs pour certains postes rester installés à demeure.

Cela consiste simplement, comme pour les ficheaux au sol, bientôt rendus obligatoires, que chaque participant possède un ou plusieurs fanions ou bandeaux plastifiés (c'est mieux) de couleur orange fluo qu'il fixera à un emplacement surélevé des plus appropriés (ex : branche d'arbre ou tronc) après s'être assuré de la visibilité par ses voisins proches et/ou plus éloignés. Cette marque devra être positionnée à proximité immédiate de son propre emplacement, accroché ou punaisé en hauteur sur un arbre, haut du talus ou fiché au milieu du chemin etc.. selon circonstances exigées par la configuration du terrain.

Pour la fixation de ces marques de sécurité allons au plus simple : Pincettes à linge, punaises ou petits pics à documents de couleurs, cordons ou scratch (préalablement cousus) à ces bandes orange FLUO de 5 cm de large et 40 cm de longueur environ etc...seront simples à mettre en place mais également aisés à la récupération après la battue.

Vous voyez, l'imagination de quelques-uns mise au service de la communauté peut solutionner bien des cas épineux et **éviter ainsi des accidents.... Ou pire !!**

Nous ne voulons ici, non plus qu'ailleurs imposer quoi que ce soit mais proposer à chacun d'essayer pour se rendre compte, un système qu'il adoptera car jugé par lui efficace.

SOUVENEZ-VOUS que rien en matière de sécurité n'existait il y a environ 25 à 30 ans (la consigne se résumait à « ***Faites gaffe à vos voisins*** ») et l'on se faisait un petit signe entre voisins. Puis il y eut les **brassards Fluos** puis les **gilets Fluos** puis **vestes** et autres **pantalons, casquettes** ou autres **accessoires FLUOS** dont nul n'imagine plus pouvoir se SEPARER.

Alors, ayez ces fanions ou petites banderoles fluo dans vos poches, sacs à dos ou accrochés à votre canne siège, vous comprendrez vite le bien-fondé de ce rassurant petit système dont également vous ne pourrez plus vous séparer. Ils peuvent également vous servir si positionnés à hauteur des yeux et un peu éloignés, à matérialiser **vos angles de tirs à 30°**.

Essayez, c'est le bon sens et j'imagine que ça vous en avez tous !!! (du bon sens)

Et puis,

N'AVONS-NOUS PAS TOUS ENVIE DE MIEUX DORMIR ???

A.D.C.G.G Marne
Didier GUYARD